

Liste rouge des espèces menacées en France : vigilance pour les poissons récifaux de La Réunion

Communiqué de presse – 26 octobre 2022

Dans les eaux récifales de La Réunion, la situation des poissons marins appelle à une vigilance renforcée. Pour la première fois, l'examen complet réalisé montre que 36 espèces sont menacées et 23 autres quasi menacées. L'état des lieux indique également que 42 % des espèces ne sont pas encore assez connues pour déterminer leur situation. Publiés dans le cadre de la Liste rouge des espèces menacées en France, ces résultats sont issus d'analyses coordonnées par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'Office français de la biodiversité (OFB) et le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), réalisées avec l'implication d'un groupe de spécialistes¹.

L'état des lieux a porté sur l'ensemble des 732 espèces de poissons récifaux vivant dans les eaux peu profondes de La Réunion, jusqu'à 50 m de profondeur, à l'exclusion des espèces de haute mer, des requins et des raies.

Pression de la surpêche

De nombreuses espèces sont prisées pour leur chair et présentent une grande valeur commerciale. C'est le cas des mérours, très sensibles à la surexploitation du fait de leur maturité sexuelle tardive et de leur grande longévité. Le Mérour demi-lune et le Mérour patate sont ainsi classés respectivement "En danger" et "En danger critique". De petits mérours, appelés macabits, sont quant à eux recherchés pour la pêche traditionnelle à la gaulette qui se pratique avec une canne de bambou. Le Mérour gâteau de cire est l'espèce phare de cette pratique de pêche et se trouve classé "Quasi menacé". Au total, le bilan montre que 12 espèces de mérours sont menacées à La Réunion, dont la moitié sont désormais "En danger critique".

D'autres espèces particulièrement ciblées par la pêche sous-marine ont vu leurs effectifs diminuer de manière importante au point de devenir rares, à l'image du Perroquet bleu, du Vivaneau maori ou du Vivaneau chien-rouge, tous trois classés "Vulnérables".

Dégradation de la qualité des habitats récifaux, pollutions et réchauffement climatique

De manière générale, toutes les pressions qui affectent l'écosystème des récifs coralliens touchent également les poissons récifaux. Les effets cumulés de l'urbanisation croissante du littoral, des pollutions agricoles et des apports terrigènes liés aux ruissellements conduisent en particulier à une dégradation importante et chronique de la qualité des eaux côtières. Dans le même temps, le changement climatique à l'origine du blanchissement des coraux vient perturber les habitats récifaux.

Certains poissons inféodés au corail vivant, tels que les poissons-papillons, sont affectés par la détérioration de leur habitat, notamment par la disparition des coraux branchus qu'ils affectionnent. Le Poisson-papillon à chevrons figure ainsi dans la catégorie "Vulnérable". D'autres espèces vivent en relation étroite, dite de "mutualisme", avec des anémones de mer qui subissent les effets des pollutions, de l'urbanisation côtière et du changement climatique. C'est le cas du Poisson-clown de Maurice, victime de la régression des anémones dont il dépend, au point qu'il se trouve aujourd'hui classé "Vulnérable".

¹ Issus du GIE Marex, de Galaxea, de l'IRD, de l'Ifremer et de la Réserve naturelle marine de La Réunion.

Certains poissons dépendent quant à eux des herbiers de plantes marines, qui couvrent moins d'1 ha à La Réunion et qui subissent les effets des pollutions et de la surfréquentation par les usagers, tels que la Longue girelle ou le Perroquet marbré, tous deux classés "Vulnérables". D'autres sont restreints à des habitats très localisés, comme l'Hippocampe d'estuaire qui ne se rencontre que dans les ports en eaux troubles ou turbides, classé "Vulnérable" et menacé par la pollution et les aménagements portuaires.

Des défis pour l'avenir

L'état des lieux révèle également un manque d'informations pour de nombreuses espèces. Plus de 40 % des espèces de poissons récifaux restent encore mal connues à La Réunion et ont dû être classées en catégorie "Données insuffisantes". Le renforcement des connaissances apparaît donc essentiel pour préciser la situation de l'ensemble des poissons rencontrés dans les eaux réunionnaises.

Au terme des analyses, les résultats montrent en particulier l'importance d'améliorer la gestion de la pêche et de développer des zones de protection forte en mer. Plusieurs espèces continuent d'être surpêchées au point que certaines sont aujourd'hui menacées, alors que des mesures appropriées de gestion adaptative et de promotion d'une pêche raisonnée permettraient un rétablissement de leurs populations. La Réserve naturelle nationale marine joue à cet égard un rôle important pour favoriser la capacité des espèces à se régénérer, à grandir et à se disséminer vers les zones voisines pour la reconstitution et le maintien des populations. En particulier, les zones de protection renforcée au niveau du récif sont de précieuses solutions de conservation, qui ont montré leur intérêt pour les espèces inféodées à ces milieux. En parallèle, la protection des habitats littoraux et la lutte contre les pollutions issues des terres sont essentielles pour préserver la qualité des eaux côtières et la bonne santé des écosystèmes récifaux.

La Liste rouge permet d'identifier les priorités et de guider les réponses à apporter pour ne pas voir disparaître des espèces de poissons emblématiques des récifs de La Réunion.



De gauche à droite et de haut en bas : Mérou patate "En danger critique" © Pascale Chabanet / IRD ; Poisson-clown de Maurice "Vulnérable" © Julien Wickel ; Poisson-papillon à chevrons "Vulnérable" © Philippe Bourjon avec l'autorisation du site DORIS ; Hippocampe d'estuaire "Vulnérable" © Patrick Durville.

Publication et résultats détaillés disponibles sur :

www.uicn.fr/liste-rouge-poissons-recifaux-reunion et inpn.mnhn.fr/actualites/lire/14321

Comité français de l'UICN

Florian Kirchner
Chargé de programme "espèces"
06 89 29 72 89
florian.kirchner@uicn.fr

Benoît Descombe
Chargé de communication
07 48 11 53 43
benoit.descombe@uicn.fr

Office français de la biodiversité

Florence Barreto
Pôle opinion médias
06 98 61 74 85
presse@ofb.gouv.fr

Muséum national d'Histoire naturelle

Samya Ramdane
01 40 79 54 40
Sophie Minodier
01 40 79 38 00
Relations presse
presse@mnhn.fr

Qu'est-ce que la Liste rouge des espèces menacées et à quoi sert-elle ?

La Liste rouge des espèces menacées en France est un état des lieux détaillé du niveau de menace pesant sur les espèces de la faune et de la flore à l'échelle du territoire national. Établi selon les critères internationaux de l'UICN, cet inventaire de référence permet de classer les espèces selon leur risque de disparition, de définir les priorités d'action et d'appuyer les politiques et les stratégies de conservation de la nature. Ses résultats sont diffusés dans le cadre de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN).

Le Comité français de l'UICN, l'OFB et le MNHN sont les garants de la méthodologie scientifique et de la démarche collégiale utilisées. Réalisée avec de nombreuses organisations partenaires et un vaste réseau d'experts, la Liste rouge nationale constitue un indicateur privilégié pour suivre l'état de la biodiversité en métropole et en outre-mer.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature est le réseau des organismes et des experts de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 13 organismes publics et 47 organisations non-gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise et de concertation pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

Il rassemble également un réseau de plus de 250 experts répartis en cinq commissions thématiques, dont la Commission de sauvegarde des espèces qui réunit une centaine de spécialistes. Au niveau mondial, l'UICN a développé la méthodologie de référence pour guider les pays dans l'élaboration de leur Liste rouge nationale des espèces menacées.

www.uicn.fr

L'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de l'Agriculture et la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

www.ofb.gouv.fr

Le Muséum national d'Histoire naturelle

A la frontière entre recherche, culture et société, le Muséum se consacre à la connaissance de la nature et aux relations que les humains entretiennent avec celle-ci. Cet établissement scientifique majeur, qui est à la fois un centre de recherche de pointe et une université, comprend aussi des collections exceptionnelles parmi les trois plus importantes de la planète. Patrimoine de l'humanité, elles irriguent la science dans le monde entier et sont présentées dans ses musées, jardins botaniques et zoologiques ou bibliothèques répartis dans 13 sites en France.

Pôle d'expertise, il conseille également les pouvoirs publics, français et européens, pour les politiques environnementales. Fort de quatre siècles d'histoire des sciences, il demeure aujourd'hui une référence en matière d'enjeux écologiques et sociaux.

www.mnhn.fr